LE 25 MAI 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 19
Votants : 19

Date de la convocation :
Le 25 mai 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

Présents : M. DAUGAN. Mmes. BOUCHET. MOMEUX. DAUGAN. GESFEROIS. BORDEAU. PRECHOUX. ROBERT. TIPPING. HOUITTE. MM SIMONET. GALLEE. BAZY. GALLAIS. CRETTAZ. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Absent: Néant.

M. MENIER a été élu secrétaire.

- Délibération n°01-05-2020 : Election d'un conseiller délégué pour la mission Jeunesse, Sport, Associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire, pour toute la durée du mandat, un conseiller délégué pour la mission Jeunesse, Sport, Associations (Assemblées Générales, Manifestations, etc.).

Monsieur CHATAIN Antoine s'est porté candidat.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, élit Monsieur CHATAIN Antoine, Conseiller délégué pour la mission Jeunesse, Sport, Associations (Assemblées Générales, Manifestations ; etc.).

- Délibération n°02-05-2020 : Election d'un conseiller délégué pour la mission Culture, Expositions et organisation des manifestations communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire, pour toute la durée du mandat, un conseiller délégué pour la mission : Culture, Expositions (d'artistes… pôle culturel), organisation des manifestations communales diverses (Fleurissement, Marchés de Noël et des plants ; Fête de la musique ; etc.).

Madame DAUGAN Marie-Yvonne s'est portée candidate.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, élit Madame DAUGAN Marie-Yvonne, Conseillère Déléguée pour la mission : Culture, Expositions (d'artistes… pôle culturel), organisation des manifestations communales diverses (Fleurissement ; Marchés de Noël et des plants, Fête de la musique, etc.).

- Délibération n°03-04-2014 : Election d'un conseiller délégué pour la mission Communication, Bulletin Municipal, Site Internet, Relations Médias.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire, pour toute la durée du mandat, un conseiller délégué pour la mission Communication (Bulletin municipal et feuillet ; Site Internet, Compte-rendu des Conseils municipaux ; Relation avec la presse).

Monsieur RIGOLLE Anthony s'est porté candidat.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, élit Monsieur RIGOLLE Anthony, Conseiller Délégué pour la mission Communication (Bulletin municipal et feuillet, Site Internet, Compte-rendu des Conseils municipaux, relation avec la presse).

- Délibération n°04-05-2020 : Election d'un conseiller délégué pour la mission Développement durable ; Voie douce ; Fleurissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire, pour toute la durée du mandat, un conseiller délégué pour la mission : Développement durable, Voie douce (Sentiers de randonnée, Projet de parcours sportif) ; Fleurissement (Jardin botanique).

Madame BORDEAU Elisabeth s'est portée candidate.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, élit Madame BORDEAU Elisabeth, Conseillère Déléguée pour la mission : Développement durable, Voie douce (Sentiers de randonnée, Projet de parcours sportif) ; Fleurissement (Jardin botanique).

- Délibération n°05-05-2020 : Délégation d'une partie des fonctions du Maire aux adjoints et aux conseillers délégués, et délégation de signature.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de délégation de fonction pour les cinq adjoints, comme suit :

1er Adjoint : Finances (Préparation et suivi de l'exécution budgétaire ; Gestion de la dette et de la trésorerie, Rôle de conseil et de veille sur l'ensemble des budgets de la collectivité) ; Affaires Générales, (Etat civil, Recensement des jeunes, Elections, Gestion du personnel administratif) ; Maison France Services ; Agence Postale.

2ème Adjoint : Education (Relations avec les directeurs d'école et les parents d'élèves, Personnels scolaire et de restauration, fonctionnement de l'école de l'inscription à l'aménagement des locaux), Réforme scolaire ; Gestion des accueils périscolaires et de la restauration collective ; Petite enfance.

3ème Adjoint : Travaux (Entretien et aménagement du patrimoine communal), Voirie (Entretien et réfection des routes communales, fossés, trottoirs) ; Examen des projets et suivi des travaux de voirie (réfection des voies et trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, téléphone) ; Personnels techniques dans le cadre de la délégation.

4ème Adjoint : Affaires sociales (Aide sociale aux personnes âgées et aux personnes en grande difficulté) ; CCAS ; Prévention des risques sanitaires ; Cimetière.

5ème Adjoint : Urbanisme (Permis de construire ; Examen des demandes de travaux d'urbanisme) ; Politique d'aménagement de la commune (PLU) ; Amélioration du cadre de vie, suivi de l'opération de l'amélioration de l'habitat ; Actions foncières ; Chemins ; Examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions ; Bâtiments communaux.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de délégation de fonction pour les conseillers délégués pour les missions suivantes :

1er conseiller délégué : Jeunesse ; Sport ; Associations.
2ème conseiller délégué : Culture ; Expositions ; Manifestations communales.
3ème conseiller délégué : Communication.
4ème conseiller délégué : Développement durable, Voie douce; Fleurissement.

- Donne délégation de signature aux Adjoints pour l'ensemble des compétences qui découlent de leur délégation de fonction.

- Délibération n°06-05-2020 : Indemnités de fonction du Maire, des cinq adjoints et des Conseillers Délégués.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités des fonctions des maires, des adjoints et des conseillers délégués, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123 - 20 et suivants,

VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et aux Conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués.

Considérant que la commune compte 1757 habitants,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- A compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L 2123 - 20 et suivants, fixé au taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 51.6 % de l'indice 1027

Adjoints et conseillers délégués :

1er Adjoint :	16.60 % de l'indice 1027
2ème Adjoint :	16.60 % de l'indice 1027
3ème Adjoint :	16.60 % de l'indice 1027
4ème Adjoint :	16.60 % de l'indice 1027
5ème Adjoint :	16.60 % de l'indice 1027
1er conseiller délégué :	4 % de l'indice 1027
2ème conseiller délégué :	4 % de l'indice 1027
3ème conseiller délégué :	4 % de l'indice 1027
4ème conseiller délégué :	4 % de l'indice 1027

- Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des délégués est égal au total de l'indemnité maximale du Maire et du produit de 16.60 % par 5 (le nombre des adjoints) et de4% par 4 (le nombre délégués).

- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

- Délibération n°07-05-2020 : Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire, Président de la Commission, propose au Conseil Municipal d'élire, pour toute la durée du mandat, les membres de la commission d'Appel d'Offres chargés d'assister à l'ouverture des plis (quatre membres titulaires et quatre suppléants)

Ont obtenu :

M.SIMONET Norbert	dix neuf voix (19). Membre Titulaire
M.GALLEE Bertrand	dix neuf voix (19). Membre Titulaire
M.BAZY Yves	dix neuf voix (19). Membre Titulaire
M.CRETTAZ Alain	dix neuf voix (19). Membre Titulaire
Mme BOUCHET. Christine	dix neuf voix (19). Membre Suppléant
Mme. BORDEAU Elisabeth	dix neuf voix (19). Membre Suppléant
M. GALLAIS Alain	dix neuf voix (19). Membre Suppléant
M. HAMONET Jean-Michel	dix neuf voix (19). Membre Suppléant

MM SIMONET Norbert, GALLEE Bertrand, BAZY Yves et CRETTAZ Alain ont été élus membres Titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis.

Ms BOUCHET Christine, BORDEAU Elisabeth, GALLAIS Alain et HAMONET Jean-Michel ont été élus membres Suppléants de cette même Commission.

- Délibération n°08-05-2020 : Pouvoir du maire - Délégation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré par voix le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

Le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre des délégations dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

Le Conseil Municipal peut à tout moment mettre fin à la délégation.

- Délibération n°09-05-2020 : Pouvoir du maire - Délégation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré par voix le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce devant toutes les juridictions,

Le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre des délégations dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

Le Conseil Municipal peut à tout moment mettre fin à la délégation.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal se réunira une fois par mois minimum, un jeudi soir à 20h00 et fixe la date du prochain Conseil au 18 juin à 20h00.
- Madame DAUGAN interroge le Conseil Municipal sur le nombre de masques de protection distribué et sur les modalités de distribution du reliquat et de la future dotation. Elle demande ce qui se fera fait des 1€ versé par masques, par celles et ceux qui ont volontairement versé cette somme lors de la perception d'un masque.
Le Maire informe que 348 masques adultes et 40 masques enfants ont été distribués à l'occasion de distribution collectives les samedi 09 et 16 mai et que depuis les masques sont perçus en mairie et seront distribués par les élus aux personnes d'un certain âge.
. Monsieur GALLEE, 3ème Adjoint invite tous les élus à se présenter aux personnels des Services Techniques.
- Monsieur le Maire sollicite deux volontaires pour participer au conseil d'administration du Collège qui se tiendra le 15 juin à 17h45. Monsieur CHATAIN et Madame PRECHOUX se portent volontaires.

La séance est levée à 21h45

Signature des membres présents.

MAIRIE de PLOUASNE Côtes-d'Armor

DAUGAN Michel	
SIMONET Norbert	MOMEUX Joëlle
BOUCHET Christine	CRETTAZ Alain
GALLÉE Bertrand	ROBERT Stéphanie
GESFEROIS Corinne	HAMONET Jean-Michel
BAZY Yves	TIPPING Béatrice
DAUGAN Marie-Yvonne	GALLAIS Alain
CHATAIN Antoine	HOUITTE Sophie
BORDEAU Elisabeth	MENIER Adrien
RIGOLLE Anthony	PRECHOUX Claire